## REUNION PUBLIQUE DU 26 MARS 2010

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. SOBRY et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15

Mme LA PRESIDENTE.-. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser : M. le Gouverneur, retenu par des obligations liées aux devoirs de sa charge.

Monsieur BECKERS, vous avez des Conseillers à excuser ?

M. BECKERS.- Melle SEPULVEDA. Mme BONGARTS-KRAUT.

Mme LA PRESIDENTE. - Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES. - M. FOCCROULE. Mme JADOT et Mme KEVER arriveront avec quelques minutes de retard.

Mme LA PRESIDENTE. - Monsieur DENIS?

M. DENIS. - Mme GALERE et Mme KEVER.

Mme LA PRESIDENTE. - Monsieur DRION ? Non. M. BASTIN.

M. BASTIN.- Nous aurons quelques arrivées tardives et Mme GOFFIN s'excuse.

## I.- Ordre du jour

## II.- Ordre du jour actualisé

## III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE. - Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 mars 2010.

Je donne la parole à M. le Deuxième Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 25 février 2010.

(M. FANIEL, Deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 février 2010).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. Donc l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

## IV. - Communication de Mme la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. - Dans la foulée de nos travaux relatifs à l'examen des rapports d'activités, vous trouverez sur vos bancs, la présentation globale et synthétique des départements provinciaux.

Vous trouverez sur vos bancs un ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

# V. - Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Communication du Collège provincial relative au bilan milégislature de la Déclaration de Politique Générale. (document 09-10/113)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 2 de l'ordre du jour. Un exemplaire papier de la note de synthèse a été déposé sur vos bancs.

Je cède la parole à M. le Député provincial-Président, André GILLES.

Mme LA PRESIDENTE. - Vous avez la parole M. le Député.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune). - Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière

provinciale, Chers collègues,

Dans l'effervescence de la vie quotidienne avec ses nombreuses sollicitations, avec ses complexes interconnexions, avec ses hauts, avec ses bas, l'action provinciale que nous menons vis-à-vis de nos concitoyens est tellement accaparante, mais aussi enthousiasmante, que l'on n'appréhende pas toujours le temps qui passe et que l'on ne considère pas davantage, à leur juste valeur, les résultats obtenus tant sur un plan quantitatif que sur un plan qualitatif.

Et oui, mes chers collègues, nous voilà déjà arrivés à la moitié de notre législature. Nous avons déjà franchi depuis peu ce cap symbolique, c'est pourquoi, à l'occasion de cette session du Conseil provincial dédicacée à l'examen et à l'approbation des rapports d'activités pour l'exercice 2009, il a semblé opportun au Collège provincial de dresser, sans prétention, mais avec la satisfaction du devoir accompli, un premier bilan à mi-mandat.

A titre indicatif, un document de synthèse vient de vous êtes remis sur vos bancs. Il témoigne assez bien, je pense, du foisonnement des actions menées qui représentent plus ou moins les deux tiers des mesures annoncées en 2006 dans la Déclaration de Politique générale du Collège provincial.

Je n'en veux pour preuve que la mise en route de grands chantiers visant à tendre vers une meilleure gouvernance comme c'est le cas avec la rationalisation des asbl para provinciales, notamment dans le secteur agricole, mais aussi avec la mise en œuvre effective d'une réforme des cadres, d'une véritable gestion des ressources humaines, d'une optimalisation et d'une simplification des services provinciaux, mieux connues sous l'intitulé de projet ENVOL. Tout cela n'est pas que paroles. Tout cela participe de notre action pour faire de la Province de Liège une institution efficace, consciente, à tous ses échelons, de son rôle de service public.

Comme l'aurait dit Bourvil dans son célébrissime sketch : « le dire, c'est bien, le faire, c'est mieux ». Au-delà du clin d'œil humoristique à propos de l'eau ferrugineuse, le Collège provincial, avec la volonté de « f-e-r » ou de « f-a-i-r-e » qui le caractérise pour reprendre le jeu de mot du comédien normand, le Collège donc, est satisfait de présenter un bilan impressionnant en termes de réalisations par rapport à la Déclaration de Politique générale 2006-2012 qui était pourtant ambitieuses. Certains ne la comparait-ils pas un peu hâtivement, à l'automne 2006, à un catalogue de pieuses intentions ?

Il m'appartient pour le Collège provincial de vous brosser le

bilan à mi-parcours en vous rappelant l'un de nos leitmotivs : « dire ce que l'on fait, faire ce que l'on dit ». Nous vous avons dit en 2006 ce que l'on ferait. Nous vous disons après une demi-législature que beaucoup plus de la moitié de ce qui était envisagé a été réalisée, plus ou moins les deux tiers, vous disais-je. C'est cela, à mon sens, la première étape d'une bonne gouvernance.

Avant de s'attacher aux diverses réalisations des différents secteurs de la Province de Liège, il convient de mettre en exergue deux aspects transversaux qui témoignent de la vitalité de l'institution et qui enrichissent incontestablement notre bilan.

D'abord la mise en place d'une réflexion permanente sur soi qui a permis de moderniser notre image, notamment par le lancement d'un nouveau logo dont chacun s'accorde à dire aujourd'hui qu'il a rendu à la Province de Liège la visibilité qu'elle méritait. De même, les efforts entrepris en matière d'optimalisation des services et de simplification administrative procèdent également de cette introspection salvatrice sans laquelle l'institution ne peut envisager d'avenir radieux.

Ensuite, le deuxième axe transversal dont on peut légitimement s'enorgueillir est l'amplification du rôle d'ensemblier de la Province de Liège parce qu'elle possède la taille critique et les compétences requises pour remplir cette mission si importante pour nos partenaires au premier rang desquels je place bien évidemment les communes. Les exemples où nous avons joué notre rôle d'ensemblier ne manquent pas. Je vous citerai entre-autres l'Académie des sports, la Maison des Langues, les Espaces Tremplins, le Techni Truck et la mise sur pied de la Coordination provinciale des pouvoirs locaux.

À présent, permettez-moi en tant que Député, en charge de l'Enseignement et de la Formation, de commencer ce très bref aperçu de nos réalisations par ces deux compétences qui sont historiquement les pierres angulaires de la politique menée par la Province de Liège et cela sans dévaloriser d'aucune façon les autres secteurs d'activités qui ont, eux aussi, ont connu de grandes réussites ces trois dernières années.

En ce qui concerne l'Enseignement, toutes les mesures annoncées dans la Déclaration de Politique générale ont été traitées, que la plupart d'entre elles ont été finalisées et que certaines, bien que déjà abouties, demandent un suivi permanent notamment en ce qui concerne la promotion de l'enseignement technique et plus rappeler particulièrement les métiers en pénurie, dois-je vous l'important succès que recueille le Techni Truck auprès des écoles primaires ou encore, dans un tout autre domaine, en ce qui concerne

la rénovation des bâtiments scolaires qui mérite un effort constant et qui se concrétisera dans la seconde partie de la législature par des réalisations significatives sur les sites de La Reid et de Verviers. J'espère que l'on pourra débloquer les partenariats public-privé au niveau de la Communauté et ensemble faire aboutir rapidement ces projets nécessaires.

Notre Haute École confirme aussi son ouverture au dialogue et sa disponibilité à la recherche de complémentarités possibles avec d'autres institutions d'enseignement supérieur sur la base d'objectifs communs. C'est aussi l'un de nos « fils rouges » que nous retrouvons dans d'autres compétences provinciales c'est-à-dire rechercher systématiquement lorsque cela est possible, des collaborations et des partenariats avec d'autres institutions.

C'est d'ailleurs aussi dans cette optique qu'il faut comprendre l'important effort de partenariat entrepris vis-à-vis des 84 communes de notre territoire provincial notamment par le biais des réunions de travail entre Collège provincial et Collèges communaux afin de dégager, en bonne intelligence, des complémentarités entre pouvoirs publics pour le plus grand bien de nos concitoyens.

En ce qui concerne le secteur de la Formation, le bilan est également satisfaisant puisque les six axes majeurs repris dans la Déclaration de Politique générale ont été traités et en grande partie menés à bien.

Pour renforcer la sécurité des citoyens par une formation de qualité des agents spécialisés, le développement dans une perspective transversale des formations est en cours depuis le regroupement des trois écoles de l'Institut provincial de Formation des agents des services publics au sein de la Maison provinciale de la Formation qui fut inaugurée pour sa première phase et dont les développements se poursuivront prochainement par l'édification de locaux annexes.

Comment aussi ne pas se réjouir du succès rencontré par la création d'une Ecole des Cadets qui a été réalisée en début de législature et qui connait un développement remarquable ? Elle sera mise à l'honneur, je le disais avant-hier, le 15 mai prochain au Country Hall de Liège à l'occasion de la fin du cycle de trois années de formation de la première promotion de Cadets.

Pour soutenir la modernisation des administrations publiques en amplifiant le partenariat avec la Région wallonne et en associant les communes, l'Ecole des sciences administratives joue également son rôle d'ensemblier en coordonnant tant les besoins que les moyens publics.

Dans le cadre du projet FORAV des résultats probants ont aussi été obtenus. Des partenariats nouveaux sont encouragés dans une dynamique de recherche de l'amélioration de la qualité du dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle sur une commune pilote.

Dans le domaine des PMS - PSE, le Collège provincial a fixé des modalités de collaboration avec la mise en place d'outils concrets de dialogue portant notamment sur l'échange d'informations par exemple sur le bilan psycho moteur. Á cet égard, s'est déjà tenue au Barbou, une première journée de réflexion rassemblant tous les agents techniques des deux services et des experts sur le thème de la maltraitance et du secret professionnel.

En matière de Culture, au-delà des grandes expositions de société qui interrogent le présent, des expositions annuelles au Château de Jehay, de la Biennale internationale de Design, de la Triennale d'art contemporain et de la multiplication des initiatives de médiation entre les publics et les différentes formes de culture, notamment par le biais de l'opération « Passages », la réalisation majeure à souligner est incontestablement, me semble-t-il, la restauration du Musée de la Vie wallonne qui donne une nouvelle dimension à nos collections et par là à la vision que nous portons sur notre passé, même le plus récent.

Dans le domaine plus particulier de la lecture publique, il faut aussi se féliciter de la mise en réseaux des bibliothèques locales et principales grâce au logiciel ALEPH. Nos excellentes relations avec les communes permettent d'aller de l'avant dans ce dossier mais aussi dans d'autres, dont celui de mise en place de partenariats en matière de politique d'aides à la Jeunesse, comme l'a très bien souligné le dernier Conseil thématique qui y était consacré.

Pour ce qui est de la compétence économique que coordonne la SPI+, les résultats sont des plus encourageants tant dans la mise à disposition de terrains et de bâtiments pour les entreprises que dans le développement des secteurs de la logistique et de la multimodalité.

Par ailleurs, la Province de Liège par son bureau des Relations extérieures et la SPI+ a effectué deux missions officielles et économiques en collaboration l'AWEX: en Province du Fujian en juin 2007, et dans le Gouvernorat de Sousse en septembre 2007, missions auxquelles avaient été associées des entreprises liégeoises souhaitant nouer des contacts en Chine et en Tunisie, ainsi que l'Université de Liège.

En matière de Tourisme, dès l'entame de la présente législature, la Fédération du Tourisme de la Province de Liège s'est attachée à l'élaboration d'un plan stratégique précis, professionnel et novateur, pour la période 2008-2012, dont l'objectif est de maximaliser l'impact économique du secteur, notamment par l'accroissement des courts séjours. Ce sont nos fameux mini-trips.

Dans ce contexte, la réflexion a porté sur un nouveau positionnement, de nouveaux outils et de nouvelles actions. De plus, cinq points de chute correspondant aux principales localités de notoriété touristique ont été identifiés: Aywaille, Huy, Liège, Malmedy, Spa, afin d'organiser l'offre et permettre au touriste un choix aisé.

En matières agricoles, la Province de Liège a poursuivi son credo notamment en termes de proximité avec la Charte « Perfect Nature » ainsi qu'avec la lutte contre le feu bactérien et la rouille grillagée du poirier par le biais d'une subvention octroyée à l'ASBL Profruit.

Les Services agricoles ont par ailleurs contribué à sensibiliser les citoyens à la diversité de nos productions. Ainsi, ils ont soutenu les professionnels du secteur en amplifiant les opérations «Agricharme» et en subventionnant les producteurs du terroir.

Pour ce qui est du redéploiement économique, les Services agricoles ont œuvré notamment au projet « Enerbiom » pour l'étude de la production biomasse en vue d'une diversification et d'une autonomie énergétique.

En matière d'environnement, au-delà de la poursuite d'octrois de primes à l'installation de chauffe-eau solaires, le Collège provincial a décidé de faire de l'énergie un sujet phare notamment par un « Plan provincial de l'énergie » qui vise à diminuer la consommation d'énergie dans les bâtiments scolaires et la création d'un nouveau service : le Service Provincial d'Information sur l'Environnement et l'Energie, le fameux désormais SpiE². A cet égard, deux vastes campagnes ont été lancées : « Je quitte ! J'éteins ! » et « Je m'arrête! J'éteins mon moteur ! » dont les premiers résultats se font déjà ressentir : en un an, la consommation d'électricité de l'établissement-pilote a baissé de 3 %.

Dans le secteur du Social, comment passer sous silence les remarquables résultats obtenus avec la création des « points cannabis », l'organisation du Salon du Volontariat ou la lutte contre les violences conjugales et le suicide ?

Dans le département de la Santé et de la Qualité de la vie, comment ne pas être satisfait des avancées rencontrées notamment en matière de dépistage du cancer du sein et des facteurs de risques des maladies cardio-vasculaires ou en matière d'équipement de défibrillateurs externes automatisés ?

Pour le Service des Sports, comment ne pas se réjouir aussi du développement du soutien apporté aux fédérations, aux clubs, aux associations ou de l'expérience organisationnelle reconnue internationalement? Nous pourrons bientôt nous en rendre compte une nouvelle fois lors de la prochaine visite du Tour de France dans notre province.

Rappelons-nous également que d'autres grands événements n'appartenant pas au domaine sportif ont recueilli de grands succès que cela soit les grands défilés historiques ou de manière récurrentes les Fêtes de Wallonie qui prennent d'année en année de plus en plus d'ampleur.

Pour ce qui est des infrastructures, il suffit d'énumérer les différentes réalisations pour se convaincre du dynamisme de ce secteur : acquisition du bâtiment « Clémenceau » dans la perspective d'offrir au citoyen une meilleure accessibilité, la Maison de la formation, la mise en valeur du château de Jehay, le site de Naimette-Xhovémont, la Maison Grégoire à Hannut et bien entendu le Musée de la Vie wallonne.

Bien entendu, malgré les bons résultats obtenus, certains projets restent à mettre en œuvre ou à achever. À titre d'exemple, je vous citerai:

- la rénovation de la Bibliothèque des Chiroux avec l'aide financière, je pense, de la Ville de Liège;
- l'organisation des prochains jumelages franco-liégeois à la Pentecôte 2011 ;
- le développement en matière de santé des plans d'actions et des projets de recherche-action via l'Observatoire provincial de la santé;
- la création d'un centre de documentation sportive en synergie avec les différents intervenants du secteur ;
  - la modernisation des installations du bâtiment « Charlemagne » ;
  - la valorisation touristique du site du château fort de Logne ;
- la poursuite et l'amplification de l'optimalisation des services provinciaux et la simplification administrative notamment par la mise en place d'une gouvernance électronique ;
- la poursuite des efforts pour maintenir le budget provincial en équilibre notamment en recourant à toutes les possibilités de

financements alternatifs qui s'offrent aux pouvoirs publics et en continuant à moderniser la politique fiscale de la Province de Liège...

Ce ne sont que des exemples. La liste n'est pas exhaustive, il reste du travail à accomplir jusqu'en 2012. La majorité, disposant si possible des remarques constructives des autres partis que cela soit d'Ecolo ou du CDH-CSP et par là-même du soutien à l'institution provinciale de tous leurs membres, entend, pour les 31 mois qui nous séparent des prochaines élections provinciales, poursuivre et achever les mesures annoncées dans notre Déclaration de Politique générale.

A mi-parcours, à un moment symbolique de notre chronologie politique, il me semblait opportun de vous faire part d'un premier bilan.

Comme l'annonçait la Déclaration de Politique générale, la Province de Liège a contribué par ses actions au « redéploiement », a favorisé la valeur de « solidarité » par de nombreuses mesures dans différents secteurs et a accentué la « proximité » qu'elle doit avoir avec la population. Cette proximité se concrétise notamment par l'opération des Villages de la Province de Liège où l'institution va à la rencontre des citoyens comme c'est précisément le cas en ce moment même à Malmedy.

« La fidélité à nos engagements, telle sera notre règle. Le bien public, tel sera notre but. » Voilà comment se terminait le discours d'investiture de Léon Blum le 6 juin 1936 à l'Assemblée nationale française. Chers Collègues, soyez convaincus que le Collège provincial fait sienne cette méthode respectueuse des citoyens qui fut la nôtre durant les trois premières années de cette législature et qui le restera jusqu'au dernier jour de celle-ci. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Député provincial.

# Document 09-10/127 : Projet de partenariat triennal entre la Région wallonne et la Province de Liège pour les années 2010-2011-2012.

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 3. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil en date du jeudi 25 mars 2010. J'invite le rapporteur M. André DENIS à nous en faire connaître les conclusions. M. DENIS vous avez la parole.

M. DENIS, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Madame, Messieurs les Députés, chers Collègues, ce 25 mars, le Bureau du Conseil provincial a examiné le rapport du Collège provincial

concernant le projet de partenariat triennal entre la Région wallonne et la Province de Liège pour les années 2010, 2011 et 2012.

Mme la Greffière provinciale expose le dossier. Il semblerait que le montant minimum, d'après le décret du 21 mars 2002 organisant le partenariat avec la Région wallonne, serait fixé pour 2010 à 5 % de la quotte-part de la Province aux fonds des Province, soit un montant de  $1.681.719 \in$ .

On peut dès lors constater que le montant qui y sera consacré pour 2010, à savoir 5.206.000 € est nettement supérieur à ce minimum.

Les partenariats avec le service d'incendie sont progressivement passés de 7,8 % en 2007 à 0% en 2009 et donc aussi 0 % en 2010.

Dans l'attente d'un document émanant de la Région wallonne, la Province propose de reconduire les partenariats de 2009, sauf le partenariat concernant le logement et ce, dans la ligne fixée antérieurement tant par la Région wallonne que par la Province.

Les différents partenariats portent sur :

d'une par la formation : l'amélioration des compétences langues étrangères des travailleurs et futurs travailleurs de Province de Liège par la création d'une Maison des Langues pour un montant de 140.000 €. Encore la formation, l'Ecole de Sciences administratives, pour un montant de 230.000 €. Charges spécifiquement affectées à l'Ecole du Feu et à l'Ecole des Cadets pour un montant de  $50.000 \in$ . Enfin aussi, action sur le Tourisme, Province et Fédération pouvoirs Tourisme : 957.202 €. L'action sur les locaux : cartographie - digitalisation de l'atlas des chemins vicinaux, aide technique aux pouvoirs locaux : respectivement pour 161.000 € et 373.000 €. Enfin action commune avec la SPI+: acquisition de terrains utiles pour le développement d'activités économiques dans les Communes, cofinancement de projets immobiliers dans le domaine des actions prioritaires du Plan Marshall, respectivement pour 250.000 et 250.000 €. Action dans le domaine de l'énergie : primes à l'installation de chauffe-eau solaires pour 325.000 €. Dans le domaine du social : organisation et soutien du Centre d'études et de documentation sociales et revue « l'Observatoire » : service aux associations du médico-social pour 270.000 € . Dans le domaine des soins de santé : Centre de réadaptation au travail d'Abée-Scry : 825.000 €.Et enfin, dans le domaine de l'agriculture, Requasud, pour un montant de 775.000€. Donc, comme je vous le disais, un total de 5.606.202 €.

Deux questions ont été posées lors de la réunion de Bureau.

La première est la suivante : dans quelles mesures, les montants prévus pour 2011 et 2012 sont-ils définitivement contraignants ? En d'autres termes, ces partenariats peuvent-ils être revus d'année en année ?

La réponse est que le projet de plan triennal peut être modifié en 2011 et en 2012.

Une deuxième question porte sur les augmentations prévues sur certains postes. Ces augmentations sont-elles conditionnées par des projets précis ?

La réponse est que les montants peuvent être réadaptés à la hausse ou à la baisse en fonction des possibilités en termes de moyens humains.

En conclusion, notre assemblée voudra bien marquer son accord, comme vous le propose le Bureau, par 6 voix pour et 6 abstentions sur le nouveau projet de partenariat triennal 2010, 2011 et 2012, qui vous est proposé par le Bureau entre la Région wallonne et la Province de Liège et adopter le projet de résolution ainsi que les fiches descriptives des 10 actions à mener dans le cadre de ces partenariats. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions du Bureau du Conseil.

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

# Document 09-10/RA/01: Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « L'Agriculture ».

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 21 de l'ordre du jour : document 09-10/RA/01. J'invite M. le Député provincial, Julien MESTREZ, à la tribune pour donner sa réponse en ce qui concerne « L'Agriculture ».

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

Mme la Présidente, Mme la Greffière, Chers Collègues, M. NIX et Mme BLAISE, m'interrogent sur les actions menées contre la rouille

grillagée du poirier et le feu bactérien.

Pour ceux qui ne savent pas, il s'agit de deux maladies qui attaquent les arbres fruitiers sur le Plateau de Herve et plus particulièrement les arbres hautes-tiges, caractéristiques du Plateau de Herve qu'il est évidemment difficile de traiter comme si on était dans une fruiticulture organisée. Et donc rappeler que cette action a été menée suite à une demande de 13 communes du Plateau de Herve. 13 communes qui ont comme caractéristique que les Echevins en charge de l'agriculture se réunissent régulièrement pour examiner ensemble les actions à mener au niveau d'un territoire pertinent.

Et donc pour rappel, tout a débuté le 29 novembre 2009 par l'organisation d'un point presse suivi d'une conférence à Herve. Nous rois conférenciers et 85 participants, on y a traité de la description des maladies et moyens de lutte par le Dr Marc LATEUR (Centre de Recherche agronomique de Wallonie, le CraW. L'aspect législatif par Ir Michaël COLSON, Inspecteur à AFSCA, tout le monde connaît maintenant. La conservation du patrimoine Dr Julien DELEVAL, bien connu sur le Pays de Herve et membre actif et proactif de l'Association pour la Sauvegarde et le Respect de l'Environnement au Pays de Herve.

Ensuite le 15 décembre 2009, on a pu procéder à l'engagement d'un technicien par l'intermédiaire de L'ASBL PROFRUIT à Cerexhe-Heuseux, celui-ci est formé par les responsables Profruit et le Dr M. LATEUR, étant entendu que le financement pour cet engagement est apporté par la Province de Liège. Et ce technicien, M. DOSSIN, en réalité se révèle un véritable bon choix, il communique très facilement et en janvier 2010, il a eu une série de réunions avec les représentants des communes du Plateau de Herve afin de définir la méthode d'intervention sur leurs territoires.

Février 2010, les responsables communaux, responsables aux techniques de repérage des symptômes et d'interventions ont été désignés et formés. Formation dispensée par le technicien de Profruit.

Et en mars 2010, il ya peu, envoi d'un courrier de sensibilisation aux professionnels de l'horticulture. Je rappelle que si nous avons un problème c'est parce que en hiver et au printemps les spores se réfugient dans une plante décorative de jardin qui est un genévrier en réalité et que c'est de là qu'il

part à l'attaque des poiriers, donc c'est au niveau des plantes de jardin qu'il faut agir, c'est donc au niveau des professionnels de l'horticulture qu'il faut également agir au niveau de la sensibilisation.

On a aussi établi d'une liste des variétés sensibles, on a créé une fiche d'intervention à disposition des agents communaux, des contact avec les médias, et ce jeudi encore votre députation permanente a marqué son accord sur un nouveau folder d'information qu'il faudra imprimer en 11.000 exemplaires en français et 4.000 en langue allemande pour sensibiliser l'ensemble des habitants.

Outre cette série de mesures techniques, je vais dire, nous menons des actions de sensibilisation : à l'occasion des Villages provinciaux, 3 décembre 2009 à Herve et les 29 et 30 janvier 2010 à Oupeye : projection du power-point, un triptyque illustrant les maladies, distribution de dépliants et à Herve, distribution de 250 fruitiers de variétés anciennes et résistantes et distribution de fruits.

Et de même nos services et le technicien de Profruit étaient également présents sur un stand particulièrement attractif au Salon Jardin Expo, fin février qui attira plus de 20.000 personnes. Les visiteurs ont manifesté un vif intérêt, posé de très nombreuses questions et sollicité de nombreuses demandes d'interventions.

Voilà en ce qui concerne la rouille grillagée du poirier.

Monsieur Bastin, lui m'interroge que les suites qui ont été données aux actions liées à la crise du lait qui nous a tant occupée l'an dernier en commission agricole.

D'abord, constatons que cette crise du lait reste bien présente pour nos exploitations spécialisées, au pire nous étions à 0.20 € le litre, nous sommes aujourd'hui à 0.25 € le litre, prix de base. La rentabilité est à 0.30 € pour ceux qui n'ont pas fait de trop gros investissements mais vous savez que cette crise résulte de facteurs économiques mondiaux qui dépassent largement nos frontières.

Cependant, vous constaterez que la majorité des propositions débattues en deuxième commission ont bien été mises en œuvre par les Services agricoles.

Et vous demandez une évaluation de ces multiples actions. Je dois reconnaître qu'il n'y en pas eue. Pourquoi ?

Parce que simplement la majorité de nos actions sont essentiellement des actions de sensibilisation des citoyens. Et celui-ci ne vient pas, naturellement, nous faire part de son sentiment sur cette crise du lait.

Par contre, la profession nous a remerciée pour nos efforts de promotion, comme par exemple, la thématique, les opérations de distribution du lait, Agricharme, les démonstrations de fabrication de formage à Battice, ...; toutes ces manifestations ont été bien perçues par nos agriculteurs qui nous l'ont faits savoir.

Restent nos réflexions pour le long terme : nous tentons toujours de répondre au développement de circuits courts et de faire la promotion d'initiatives de commercialisation des produits de terroir, seule voie actuellement identifiée à notre niveau de compétence comme étant un champ d'action possible.

Mais le dire c'est bien, le faire est une toute autre affaire. Les Services agricoles mettent leur énergie, toute leur énergie, à tenter de trouver des solutions pour une meilleure valorisation de nos produits locaux.

Mais on doit bien constater que l'installation de distributeurs de lait frais ne semble pas être une solution rentable. Le dernier article dans « Plein champs » faisait état d'une installation qui avait coûté 37000 € dans une ferme qui vend déjà à la ferme et où le public passe, en bordure d'une route de grande fréquentation, pour rentabiliser, il faut vendre 50 litres par jour. Pour rentabiliser en 5 ans, ils annoncent 30 litres actuellement. Donc très difficile à rentabiliser.

Dans le même ordre d'idée, la création d'un circuit de commercialisation exige, non seulement, un investissement financier, je viens d'en parler, mais également humain. Dans la situation actuelle de nos exploitations, il faut bien constater que ce n'est pas aisé.

Je peux aussi vous informer d'une récente décision du Collège qui vise à soutenir, via un subside complémentaire de 30 000 $\in$  versé à l'ASBL Promogest , la création de circuits courts .

L'équipe chargée de cette mission a, pas seulement identifié, mais interrogé, une centaine de producteurs ou artisans en Province de Liège pour voir un peu quelles sont leurs attentes et ils souhaitent essentiellement deux choses, la première chose qu'il nous demande, c'est la création d'un site internet pour leurs entreprises et leurs produits. De manière éventuellement à savoir

où compléter leur gamme, souvent ce qu'ils vendent à la ferme, ils voudraient la compléter, l'élargir mais ils ne savent pas nécessairement où et puis parce que c'est le meilleur moyen d'informer le consommateur citoyen aujourd'hui que d'être présent sur un site internet.

Et la deuxième chose qu'il demande, c'est la mise en valeur de ceux-ci au travers d'évènements promotionnels d'envergure et nous y réfléchissons, des contacts ont d'ailleurs pris tout récemment avec la FTPL pour s'inscrire dans le projet de la FTPL intitulé « Au cœur des saveurs gourmandes » qui est le thème de cette année pour le tourisme en Province de Liège..

Enfin, en réponse à votre proposition d'inviter des responsables agricoles une fois l'an à notre commission, je me réjouis de votre suggestion.

Cependant je vous rappelle que le règlement relatif à ces invitations précise que c'est à la commission et à elle seule qu'il appartient de juger opportun de lancer ces invitations.

Je vous renvois donc à la prochaine réunion de la 2e commission et ne doute pas que vous aurez à cœur de nous proposer une liste de personnalités à inviter et si nous pouvons vous aider à la compléter, nous n'y manquerons pas.

Quant à l'EUREGIO, je dois bien confirmer que j'ai bien envoyé les lettres, je pense que vous aviez reçu copie d'ailleurs, aux diverses instances concernées. Moi, j'ai souvenir d'un rappel mais il n'y a malheureusement pas eu de retour alors je vais m'engager personnellement en disant que moi, je ne crois pas qu'il y aura des retours parce que il n'y avait déjà pas d'accord possible au sein de nos organismes professionnels au sein de la Wallonie et la Flandre, si vous vous en souvenez. Si vous élargissez encore un peu, je pense que nous avons des approches extrêmement différentes d'un pays à l'autre, nous sommes alors d'un pays à l'autre quant aux attentes vis-à-vis de la profession et quant aux attentes d'une intervention éventuelle de l'Europe de régulation ou de nonrégulation, régulation par le marché ou régulation par les décisions européennes. Et donc, je pense qu'il sera difficile d'avoir une position concertée au niveau de l'Euregio sur un tel sujet. Je vous remercie.

Mme LA PRESIEDNTE - Merci M. Le Député. Le Conseil prend connaissance du rapport afférent à « L'Agriculture ».

Document 09-10/RA/02: Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « La Culture ».

Document 09-10/RA/04: Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « La Jeunesse ».

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 22 de l'ordre du jour : document 09-10/RA/02 et le point 24 concernant la jeunesse, document 09-10/RA/04. J'invite M. le Député provincial, Paul-Emile MOTTARD, à la tribune pour donner sa réponse en ce qui concerne ces deux dossiers. Vous avez la parole M. le Député.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune). - Madame la Présidente, Chers Collègues. Dans sa question, mon collègue Maurice Demolin évoque avec beaucoup d'à propos la superposition des fractures numériques et langagières.

Pour rappel, citons simplement deux chiffres. En Belgique, on estime qu'un adulte sur dix éprouve des difficultés à lire et à écrire. C'est ce que l'on appelle l'illettrisme ou l'analphabétisme. D'autre part, les études européennes PISA ont mis en évidence qu'en communauté française plus d'un jeune francophone âgé de 15 ans sur quatre, soit 28 %, ne maîtrise pas les compétences suffisantes lui permettant d'acquérir des connaissances au travers de la lecture de textes écrits.

La fracture numérique elle se définit comme une inégalité face aux possibilités d'accéder et de contribuer à l'information, à la connaissance et aux réseaux, ainsi que de bénéficier des capacités majeures de développement offertes par les technologies nouvelles.

Ce sont là deux défis majeurs que nous avons à relever et que nous relevons d'ailleurs dès à présent au travers des différentes actions mises en place au niveau de la bibliothèque locale d'une part et de la bibliothèque centrale d'autre part.

Dans votre introduction, vous évoquez également les disparités qui peuvent exister au niveau de la couverture du territoire ainsi que les inégalités devant lesquelles peuvent se trouver les lecteurs, ou non lecteurs d'ailleurs.

Précisons tout d'abord quelle est la situation dans notre province. Sur les 75 communes francophones, 53 communes disposent d'une bibliothèque locale reconnues, comprenant suivant les cas, une bibliothèque pivot et une ou plusieurs filiales qui desservent 820.000 habitants. 17 communes disposent d'une bibliothèque non reconnue et donc non subsidiée par la Communauté desservant, de manière inégale, plus ou moins 150.000 habitants. Enfin, 5 communes, totalisant 19.000 habitants ne disposent d'aucune infrastructure de lecture publique

En matière de lecture publique, comme dans bien d'autres d'ailleurs, c'est le principe d'autonomie communale qui prévaut, seule la Communauté française disposant d'un pouvoir d'injonction. Pour résumer, on pourrait dire que notre rôle en tant que Province est de soutenir les communes qui sont actives, de convaincre celles qui hésitent et d'informer celles qui sont dubitatives.

Venons-en maintenant au cœur de votre question, M. Demolin : que prévoit la centrale pour étendre le champ de ses actions, notamment via l'extension du réseau ALEPH et ses différentes possibilités.

Depuis la reprise des Chiroux-Croisiers en 2005 et le passage au système ALEPH en 2006, la situation a bien progressé. L'objectif en effet est de constituer un catalogue collectif centralisé qui permettrait à terme d'interroger l'ensemble des collections des bibliothèques publiques. Parallèlement, nous travaillons à l'instauration d'une carte unique des bibliothèques donnant accès pour le prix d'une seule inscription à l'ensemble des bibliothèques partenaires.

La première étape se fait par l'intégration de bibliothèques dans le réseau ALEPH. Citons dans l'ordre chronologique, la Ville de Liège, la Ville de Verviers, le réseau Burdinale Mehaigne soit 4 Communes: Wanze, Burdinne, Braives et Héron, Fléron, Herstal et bientôt Visé, Waremme et Braives et Héron, la Communes les huit communes de l'arrondissement faisant partie du Réseau de Hesbaye. A ce stade, 27 % des communes disposant d'une bibliothèque seront équipées en ALEPH, ce qui représentera 2.000.000 de documents dans seul catalogue, permettant d'identifier et de localiser n'importe lequel de ces documents. Et le mouvement ne fait que s'amplifier puisque nous sommes actuellement en contact avec six autres Communes pour l'adhésion au réseau ALEPH. L'étape suivante sera d'intégrer dans ce catalogue les fonds des bibliothèques ayant fait le choix d'un autre système informatique.

Monsieur le Conseiller, à moyen terme, il devrait être

possible avec une seule inscription, de s'inscrire à la bibliothèque d'Herstal, de commander par Internet un livre disponible aux Chiroux, de se le faire livrer à la bibliothèque de Fléron et de le rentrer, par exemple, à la bibliothèque de Verviers, après l'avoir prolongé via internet. Ceci n'est plus une utopie mais une réalité que nous espérons très proche.

Mais la construction du réseau ne se fait pas seulement du point de vue informatique. C'est ainsi que la bibliothèque Centrale offre aux bibliothèques reconnues ou en voie de l'être toute une panoplie de services, aide à l'élagage, dépôts à long terme, constitution de lots thématiques, expositions itinérantes, animations et conseils en équipement.

Ce sont aussi les rencontres personnelles à l'occasion des réunions des bibliothèques locales, les journées de formation ou d'information. Bref c'est à un véritable travail de fond que nous nous sommes attelés, en adéquation d'ailleurs avec la nouvelle législation de la lecture publique qui prévoit la mise en place de plans de développement de la lecture publique.

Enfin, toujours dans le même esprit, nous travaillons actuellement à une redéfinition des missions de la bibliothèque itinérante, avec une question centrale : dans une perspective de développement de la lecture, les moyens de la bibliothèque itinérante ne doivent-ils pas être concentrés sur les communes qui ont un plan de développement de la lecture publique en partenariat avec des acteurs locaux ?

En ce qui concerne la numérisation de certains documents écrits ou iconographiques en vue de leur conservation ou de leur diffusion, il s'agit là d'un domaine plus vaste encore, mais auquel nous sommes évidemment attentifs. Bien qu'il puisse aussi concerner bibliothèques, mais dans une dimension nationale, projet Gallica internationale, comme le de la Bibliothèque nationale de France, ou le projet Google de bibliothèque universelle, c'est le projet du Musée de la Vie wallonne que je vais vous décrire.

Le Musée de la Vie wallonne a entrepris depuis quelques années déjà la numérisation systématique d'ouvrages et de périodiques anciens et fragiles conservés dans ses collections et souvent demandés en consultation. Ces numérisations permettent une consultation sans endommager plus encore les spécimens.

Certains périodiques conservés au Fonds d'Histoire du Mouvement wallon, fonds géré par la Province de Liège au Musée de

la Vie wallonne, ont fait l'objet de numérisation. Leur consultation se fait désormais à partir de supports informatiques, au Centre de documentation du Musée de la Vie wallonne.

La Bibliothèque des Dialectes de Wallonie, gérée par la Province de Liège au Musée de la Vie wallonne, établit cette année une sélection d'ouvrages en vue de leur numérisation. Il s'agit d'ouvrages consacrés aux dialectes romans de Wallonie.

La photothèque du Musée procède depuis de nombreuses années au scannage de clichés: plaques de verre et pellicules. Un scannage systématique des plaques de verre subissant des dommages dus à la réaction de produits chimiques qui les composent est une opération de sauvegarde. Les clichés faisant l'objet de demandes de reproduction sont systématiquement scannés également et entrent dans la banque de donnée numérique. Le travail de scannage est signalé sur l'inventaire des collections.

De nombreux documents iconographiques et manuscrits sur support papier et assimilés sont également numérisés en fonction des besoins et/ou de leur fragilité. Les supports numériques ainsi réalisés entrent également dans la banque de données et le travail de scannage est signalé sur l'inventaire des collections.

Toutes ces opérations de numérisation sont à la fois des mesures de sauvegarde des documents, des ouvrages, des périodiques et des clichés et autant de documents de substitution pouvant être mis à la disposition des chercheurs, via le Centre de documentation.

Sauvegarde de spécimens et constitution de nombreux documents de substitution en vue de la consultation sont des opérations que le Musée de la Vie wallonne entend poursuivre et systématiser. Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Député. Vous pouvez passer au point concernant la Jeunesse.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune). - La Jeunesse. Mme BURLET, après avoir réalisé l'apologie des organisations de jeunesse à l'occasion du Conseil thématique de la semaine dernière est remontée à notre tribune lors de cette session, pour, à nouveau mettre en exergue le travail qu'elles accomplissent : scouts - patros et guides pour reprendre mot à mot celles que vous avez citées, cela de mémoire et sans me tromper.

Mme la Conseillère, je suis tout prêt à reconnaître la qualité

des actions développées par les organisations de jeunesse, toutes tendances philosophiques confondues.

C'est d'ailleurs pour cela qu'année après année depuis plus de 25 ans, la Province de Liège les subsidie sur base d'un règlement qui respecte le pacte culturel clé de voûte, dans notre pays, d'une paix parfois fragile qui tente de respecter une approche des réalités différenciée ne reposant pas sur les mêmes fondements.

Dois je donc vous réexpliquer la manière dont les 44.967€, soyons précis, inscrits au budget sont répartis chaque année entre les familles politico-philosophiques pour aboutir in fine pour chacune d'elles à une enveloppe fermée qui ensuite est ventilée, en fonctions de points, entre chaque organisation se revendiquant d'une famille et bien sûr celles ne s'affiliant à aucune en formant la famille des « indépendants ».

Ce modèle a sans doute ses limites mais il a fait ses preuves et présente l'immense avantage que la Province n'exerce de la sorte aucune ingérence dans vos démarches et initiatives.

Je pense, Mme la Conseillère, que vous seriez outrée si la Province se permettait de juger la qualité pédagogique de vos formations par exemple. Vous faites bien votre travail, vous en êtes fière, c'est normal.

La Province pour sa part a fait le choix, parallèlement au soutien qu'elle accorde aux organisations de jeunesse, de privilégier ses relations avec les communes en étant à l'écoute de leurs demandes et de leurs préoccupations, notamment en développant en partenariat avec l'enseignement de promotion sociale dans le cadre de l'opération « acte jeune » des formations d'animateurs de centres de vacances certifiées par la Communauté française.

De plus depuis quelques années seulement elle a tissé un réseau de relations avec les centres de jeunes qui ne visent pas les mêmes publics et ne développent pas les mêmes dynamiques que les organisations de jeunesse et leur sont donc complémentaires.

C'est donc sur ce constat qu'il m'est apparu normal de prêter une oreille attentive à ce secteur alors ignoré par la Province pour le soutenir dans ses relations avec des publics volatiles, malaisés à capter, mais passionnant à écouter dans leurs révoltes et leurs outrances comme l'a mis en lumière notre séance thématique de la semaine passée.

Et de nouvelles actions doivent, nourries de nos réflexions,

éclorent pour mieux encore mettre en valeur les expressions créatives des jeunes.

Le travail développé par le monde associatif, même s'il tend à l'excellence grâce au soutien sans faille des pouvoirs publics, ne doit en aucune manière dépouiller ces derniers, et la Province en particulier, de son droit d'initier des projets et des politiques qui lui soient propres.

Je n'ai pas l'intention de réduire la Province à un rôle de tiroir caisse, épicerie à subsides même si je reconnais l'importance de ceux-ci.

Droit d'initiative bien utile puisque c'est celui-ci qui a permis à la Province d'ouvrir, il y a 30 ans le Centre d'hébergement de Grivegnée, de le développer, de le moderniser, de le transformer et de le nommer « Espace Belvaux ».

Les objectifs du Centre n'ont pas varié depuis sa création. A savoir, proposer divers services : hébergement, salles de réunions aux associations à vocation culturelle, pédagogiques, sportives ou d'éducation permanente, pour des groupes qui veulent un lieu confortable pour répéter, pour se former, pour se rassembler ou bien pour peaufiner un projet.

Mais l'Espace Belvaux est aussi le centre d'actions provinciales: les classes de ville et nous y organisons le résidentiel des formations.

Voilà déjà quelques semaines d'occupées qui vont partiellement déterminer le taux d'occupation en fonction du succès de ces initiatives.

Pour les mener à bien dès le début de la saison des semaines sont immobilisées pour accueillir les classes, interdisant pendant un temps de prendre d'autres groupes. La subtilité de l'entreprise est de gérer en temps réel ces périodes pour les libérer sans pénaliser les classes de ville qui représentent, par ailleurs un potentiel non négligeable de visiteurs pour le Musée de la Vie wallonne, par exemple, mais aussi les autres lieux culturels de la ville.

D'autres paramètres entrent bien sûr également en compte dans le taux de remplissage de Belvaux et notamment sans doute des modifications d'habitudes peuvent être induites par les difficultés financières des groupes clients qui, malgré des tarifs particulièrement démocratiques, cherchent des solutions d'accueil

en famille.

Un des indicateurs de cette tendance vient du fait que si les nuitées diminuent, comme vous l'avez soulevé, le nombre de petits déjeuners est en légère augmentation.

Pour ce qui relève du personnel, je vous confirme qu'il sera procédé prochainement au recrutement d'une brigadière.

Ce renfort permettra au personnel en place d'apurer les heures supplémentaires générées par les investissements multiples réclamés par les activités du Service provincial de la Jeunesse et notamment, je pense aux rencontres de Huy, que vous devez connaître et qui mobilisent l'ensemble du personnel du Service de la Jeunesse sans parler aussi de renfort venant du Service de la Culture.

Tous ces engagements amènent une gestion complexe du personnel en flux tendu qui est amené en fonction des réservations de semaine en semaine à être soit sur le pont ou en situation de veille.

Soucieux d'améliorer sans cesse les services rendus à ses différents publics, le Conseil provincial, sur proposition du Collège, a décidé en novembre 2009, lors de la révision générale des cadres, d'intégrer ledit Centre dans une structure regroupant à la fois, le domaine de Wégimont et l'espace Belvaux.

Cette décision permettra à ces deux centres d'hébergement de répondre mieux encore aux demandes qui sont formulées par les utilisateurs. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Le Conseil prend connaissance du rapport afférent à « La Culture » et prend connaissance également du rapport afférent à « La Jeunesse ».

Document 09-10/RA/05 : Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « La Famille, l'Enfance et les Affaires sociales ».

(Voir rapport).

Document 09-10/RA/06 : Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « Le Logement ».

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 25 de l'ordre du jour : document 09-10/RA/05 et point 26 : document 09-10/RA/06 . J'invite Mme le Député provincial, Katty FIRQUET, à la tribune pour donner sa réponse. Vous avez la parole Mme la Députée.

Mme FIRQUET, Députée provinciale (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Mme la Greffière, chers Collègues.

Madame BURLET, tout d'abord, vous m'interrogez sur l'évolution du nombre de bénéficiaires de la prime téléphonique biotélévigilance.

Nous constatons en effet depuis le début de la décennie une diminution constante du nombre de bénéficiaires pour ces primes téléphones, ce qui n'est cependant pas le cas pour la prime biotélévilance, pour laquelle le chiffre reste constant voire en légère augmentation.

En ce qui concerne donc la prime téléphonique, en 2001, il y en avait 10.263, en 2009, pour 6.249 en 2009.

J'attire votre attention sur le fait qu'il y aura en juin 2010 une liquidation pour toutes les personnes qui ont oublié de fournir leur facture en 2009, les 6.249 primes donc seront majorées du nombre précis de ces retardataires ne peut être communiqué étant donné que leur encodage n'est pas encore terminé.

Cela étant, nous sommes d'accord pour constater la diminution.

Celle-ci peut s'expliquer de plusieurs façons. L'absence de publicité spécifique du grand public entre quillemets en est une.

Depuis un envoi massif aux CPAS, Communes et associations effectué en 2006 par le service des Prêts Logement, plus aucune demande de publicité n'a été demandée de la part de ces mêmes institutions ou associations.

Toutefois, les différents dépliants relatifs aux Primes téléphone/biotélévigilance, mais aussi prêts d'études, logement, installation Jeunes ainsi qu'un dépliant général reprenant les interventions financières à caractère social sont disponibles à tout moment dans chaque antenne provinciale. J'ajoute qu'elles sont également distribuées à l'occasion de différentes manifestations auxquelles notre département participe comme le Village provincial ou encore le Salon Retrouvailles ou le Salon du SIEPP. Des banners-up ont également été réalisés récemment et font l'objet aussi d'une présentation lors de chaque manifestation publique.

Actuellement, ces brochures font l'objet d'une adaptation graphique visant à moderniser le message et l'adapter dans certains cas à la réalité. Exit donc, par exemple, le minitel et le telefax pour ce qui concerne les primes téléphones, personne je pense ne s'en étonnera.

Une autre explication réside dans l'évolution des technologies. Ce débat, nous l'avons déjà eu au Conseil, mais isoler la problématique des primes téléphones de la question des nouvelles technologies relève du raisonnement spécieux.

Vous conviendrez que l'accès à internet ainsi que l'utilisation de GSM avec cartes prépayées, y compris parmi les séniors, rendent fatalement la prime inopérante. Toutefois, et je vais certainement anticiper votre prochaine question, la supprimer serait, selon moi, prématuré eu égard aux nombreuses personnes âgées qui utilisent toujours une ligne fixe.

Depuis plusieurs mois, tant à l'initiative du Conseil que du département des affaires sociales, des réflexions ont été entamées quant à l'avenir des primes comme des prêts sociaux d'ailleurs. Nous traversons actuellement une crise économique sans précédent, dont les effets ne nous sont pas encore tous connus et mon sentiment est qu'il faut coûte que coûte pérenniser l'action sociale de la Province. Il me paraît essentiel de rester attentif et réactif aux évolutions des besoins sociaux qui rentrent dans le champ de compétence de la Province. S'ajoute à cela, nous l'avons dit, une nécessaire adaptation « technologique ». Pour toutes ces raisons, 2010 sera l'occasion de réfléchir en profondeur sur les règlements provinciaux relatifs aux aides sociales.

Cette réflexion se mènera avec la collaboration, je l'espère, de la  $5^{\mbox{\tiny ème}}$  commission au plus tard, je dirais, à la rentrée de septembre prochain. Date à laquelle nous pourrons revenir vers vous avec des propositions concrètes.

Au sujet du suivi donné au C.E.D.S. ASBL, Madame BULET, il me paraît utile de rappeler le contexte.

Comme vous le savez, le Centre d'Etudes et de documentations sociales agit en parfaite symbiose avec la Maison du social sur plusieurs fronts.

D'abord, il s'agit et principalement d'un centre de disposant bibliothèque documentations d'une dont fonds le psycho-médicodocumentaire est spécialisé dans les domaines sociaux, une attention particulière étant accordée à la pratique

professionnelle des travailleurs sociaux ainsi qu'aux sujets traités par les différentes commissions provinciales que vous connaissez, basées sur le suicide, les assuétudes, les seniors, l'égalité des chances, les violences conjugales et l'enfance maltraitée.

Le Centre de documentation est un service ouvert au public extérieur, mais collabore et répond aux diverses demandes d'information en interne au niveau provincial.

Ensuite à côté de cette première mission, le C.E.D.S. gère le fichier informatisé des institutions à caractère social de la Province de Liège, ce qui représente plus de 2500 fiches signalétiques. Ce fichier présente de nombreuses utilités, ne futce que dans la mise en place de réseaux psycho-médico-sociaux.

Le CEDS publie également une revue, le Pêle-Mêle destiné au monde associatif et aux travailleurs sociaux. Et bien sûr, le Centre d'Etudes a aussi pour but d'aider les travailleurs sociaux à s'informer, se former, voire se recycler, participant ainsi à une continuelle évolution de ces professions. Ces formations permettent aux travailleurs, et par conséquent aux institutions qui les occupent, d'acquérir plus d'efficacité.

Enfin, chaque année, le centre organise plusieurs séances d'information sous diverses formes : soit des journées d'études, soit des conférences-débats, tables rondes et séminaires

Ces séances d'information sont mises en place soit, à la demande des associations, et ce sont celles-ci qui assurent les suites à donner sur leur terrain. Et parfois à ce niveau, nous apportons encore une aide qui peut être déclinée en fonction des besoins : formations spécifiques du personnel, par exemple, ou encore une aide pour l'impression de flyers, brochures ou affiches, soit ils sont organisés de notre propre initiative dans le cadre de la réflexion de nos Commissions et visent plusieurs objectifs: faire connaître nos actions; mettre en évidence des méthodes nouvelles, des initiatives belges et étrangères intéressantes ou établir de nouveaux partenariats.

Ces rencontres permettent d'alimenter le débat au sein des Commissions provinciales de la Maison du Social et de prendre quand c'est possible les initiatives qui s'imposent.

A titre d'exemples, en matière de violences conjugales, les différentes journées ont mis en évidence un besoin d'une permanence

socio-juridique qui a été mise en place à Liège, Oupeye, Verviers et Aywaille.

Un autre exemple, en ce qui concerne le Salon du Volontariat. celui-ci a débouché sur une permanence à l'Espace Beeckman et un site internet qui permet de mettre en lien les associations demandeuses et les volontaires potentiels.

Enfin, en matière d'assuétudes, cela a permis d'initier le Point Cannabis créé sur base du modèle français.

Je ne reprends ici que trois exemples parmi les plus marquants depuis le début de la législature, il est cependant évident que le travail et l'action sociale relèvent d'un secteur en perpétuelle mutation. Quel que soit le thème et le mode des séances d'informations, nous en retirons toujours quelque chose et cela permet toujours de faire évoluer positivement les connaissances et/ou les pratiques sur le terrain.

Quant à quantifier ou identifier de manière exprimable et publiable les suites d'une séance d'information. Ça n'est évidemment pas toujours possible. Parfois, cela donne lieu de manière concrète à la publication d'actes ou de brochures informatives, parfois cela débouche sur la mise en place d'un nouveau projet, d'autres fois, cela souligne la nécessite de continuer le débat à travers une ou plusieurs autres séances d'information et de formation.

Les cas de figure sont trop variables que pour faire l'objet de tableaux ou autres synthèses. Si toutefois, l'un ou l'autre sujet devait retenir l'attention d'un conseiller, mes services répondront à toute demande d'informations sur les suites qui y auraient été réservées.

M. GERARD, vous m'interrogez sur le point Cannabis, par rapport auquel vous vous demandez si les consommateurs ont une volonté préférentielle a entrer dans un cadre thérapeutique, en tout cas pour 2/3 d'entre eux selon vous.

Au cours de l'année 2009, 122 consommateurs ont été rencontrés par un assistant social pour une information, une écoute, un conseil ou pour une demande d'aide et de soutien. Sur ces 122 consommateurs, 42 ont décidé de suivre volontairement une thérapie brève, en moyenne 3 à 5 séances, au sein de notre service.

Par thérapie brève ou entretien thérapeutique motivationnel,

il faut entendre un accompagnement psychologique. La personne est donc prise en charge par un des psychologues de l'équipe du "Point Cannabis" liégeois qui va réaliser, en individuel, un bilan situationnel et motivationnel destiné à aider la personne à diminuer voire à arrêter sa consommation de cannabis.

Permettez-moi donc de revenir sur les chiffres annoncés puisque 42 consommateurs sur 122, cela représente donc environ 1/3 des dossiers ouverts qui sont entrés dans un cadre thérapeutique et non 2/3!

Par contre, sachant, comme je viens de le rappeler que la thérapie brève représente en moyenne 3 séances ou 3 entretiens thérapeutiques par consommateurs, sur l'année 2009, il y a eu pour les 42 consommateurs un total de 122 entretiens thérapeutiques.

La similitude entre le nombre de consommateurs et d'entretiens thérapeutiques est ici un pur hasard qui a pu amener une certaine confusion à la lecture du rapport d'activités puisqu'il s'agissait d'une question posée en Commission.

Pour répondre à votre question, qu'on ne peut parler de volonté préférentielle de la part des consommateurs qui viennent au point cannabis, mais il faut bien constater qu'une part significative de ceux-ci qui s'y orientent spontanément.

J'ajoute que même nous nous situons comme un service de première ligne, l'accompagnement psychologique qui s'inscrit dans le cadre d'une thérapie brève a fait l'objet d'une approbation par le Comité éthique et scientifique du point cannabis au sein duquel on retrouve des représentants du milieu médical, actifs sur le terrain de la prévention.

Il me paraissait utile de le repréciser ceci, car ce débat est déjà ancien mais les chiffres de fréquentation du point cannabis démontrent à l'évidence que le point cannabis a rencontré un réel besoin d'information et de prévention tant de la part des consommateurs que des jeunes en général, de leurs parents et des professionnels.

Madame CHRISTIANE, vous soulignez une certaine disparité des actions menées par le service des affaires sociales entre les trois arrondissements et vous vous concentrez, dites-vous, sur celui qui vous concerne à savoir celui de Verviers. J'aurais évidemment préféré en discuté avec vous au sein de notre Commission mais comme vous avez passé en revue diverses actions sociales comme le Diabolo-Manques, le Point Cannabis, l'exposition assuétudes, le

suicide, les violences conjugales et le C.A.D., je vais vous répondre dans l'ordre point par point.

En matière d'assuétudes. Il faut rappeler que chaque début d'année scolaire un courrier concernant nos actions en matière d'assuétudes est envoyé à l'ensemble des communes et des établissements scolaires tous réseaux confondus de la Province de liège.

Aucune demande n'est écartée.

Votre souhait serait que les trois arrondissements répondent de la même manière à notre offre, il me faut bien constater que ce n'est pas le cas sur le terrain. A ce titre, le département ne peut faire plus que solliciter les établissements scolaires et les communes, il appartient à ceux-ci d'y répondre ou pas.

Vous me permettrez toutefois de souligner les différentes activités déployées sur l'arrondissement en matière d'assuétudes.

Suite aux demandes exprimées, le bus Diabolo-manques s'est déplacé 12 fois sur le territoire verviétois au cours des 3 dernières années. La nouvelle exposition Cannabis et le Jeu Cannabis étaient présents sur les villages de Herve et de Spa. En 2010, l'exposition a été demandée par l'IPES de Verviers et sera aussi présente en mai à l'Ecole Polytechnique de Verviers.

Le kottabos, outil d'information et de prévention permettant d'aborder la problématique alcool a été emprunté à 25 reprises au cours des trois dernières années par les associations de terrain, les zones de Police et les établissements scolaires de l'arrondissement.

Enfin, depuis 2007, nous sommes présents chaque année avec le Département de la Santé dans le cadre de Liège Province festive, au Belzik festival, aux Francofolies, et à Fiesta city.

Pour ce qui concerne l'établissement d'un Point Cannabis sur l'arrondissement de Verviers, si ce n'est pas le cas aujourd'hui, ici encore, ce n'est pas faute pour notre département d'avoir noué des contacts avec différentes communes. Ainsi la Ville de Verviers a été contactée voici 2 ans à ce sujet et après un intérêt manifeste des autorités a fini par décliner la proposition après consultation du réseau psycho-médico-social qui a, pour sa part, estimé que les services existants sur le territoire de la Ville étaient suffisants. Cependant, à l'occasion des dernières éditions du Village provincial, les villes de Herve et Dison d'un côté et de

Malmedy très récemment, ont manifesté le souhait de poursuivre des contacts en vue d'ouvrir un point cannabis sur leur territoire. Par ailleurs, Spa a développé ses propres services de prévention des assuétudes et continue de réfléchir sur la possibilité d'y intégrer un Point Cannabis.

Il convient de souligner que la Province ne peut supporter le coût en termes de personnel et de locaux qu'engendre la création d'un Point Cannabis, il doit donc y avoir une mobilisation des ressources communales, ce qui pose souvent problème. Pour sa part, la Province apporte sa logistique, les supports médiatiques et le contenu scientifique ainsi qu'une formation du personnel mis à disposition.

En matière de Suicide. Même remarque, nos équipes interviennent à la demande et une information ciblée a lieu chaque année auprès des établissements scolaires et des entreprises. Pour ce qui est des statistiques, de 2007 à 2010, il y a eu 3 interventions de l'équipe en milieu scolaire sur l'arrondissement de Verviers à l'Institut R. Schuman d'Eupen, à l'Ecole Polytechnique de Verviers ainsi qu'à l'Institut de Promotion sociale de Verviers.

Quant à l'équipe d'intervention suicide en entreprises, elle est intervenue 2 fois sur cet arrondissement, une fois au service d'aides familiales de Herve et une fois au Collège Saint Remacle de Stavelot pour le suicide d'un enseignant.

En matière de violences conjugales. En réalité, vous n'avez pas vraiment soulevé ce point, mais puisque nous parlons des interventions de la Maison du Social sur l'arrondissement, il me paraissait important de porter ce point à votre connaissance. Voilà encore un dossier sur lequel nous ne ménageons pas nos peines sur l'arrondissement de Verviers, puisque nous y coordonnons la plateforme socio-judiciaire en collaboration avec le service 'Défis-Vesdre' de la Ville de Verviers.

Cette plateforme rassemble les associations de terrain, la justice: Parquet, Maison de Justice, Service d'Aide aux Victimes) et les zones de police. A la dernière réunion, pas moins de 35 services étaient présents. Cette initiative de plate-forme 'Violences Conjugales' a pour but une meilleure articulation des différents services face à cette délicate problématique. Dans un premier temps, il a fallu que chaque service se familiarise avec le travail et les mandats de chacun, ensuite, les membres ont souhaité mettre en places des sous-groupes et retravailler sur des thèmes précis en matière de violence intrafamiliale. Un groupe traitera

des enfants exposés aux violences conjugales et se greffera à la Commission Maltraitance existante sur Verviers.

Un autre groupe traitera des mariages forcés. En effet, la Ville de Verviers a été choisie en tant que ville pilote pour traiter ce thème.

J'en viens maintenant à la problématique du C.A.D.. Pour rappel, le Centre d'aide à domicile répond aux demandes des services d'aide à la Jeunesse, Tribunaux, Hôpitaux, O.N.E. sans distinction d'arrondissement.

Aucune demande n'est écartée mais il est vrai que vu le nombre de puéricultrices disponibles, un délai d'attente est parfois nécessaire.

La question du personnel est en effet pertinente. Il eut été plus opportun de la poser lors de la session d'octobre dernier lorsque le budget a été adopté et lorsque les nouveaux cadres ont été soumis à l'assemblée. Aucune remarque à propos du CAD n'a été formulée à cette occasion.

Cependant si vous aviez posé la question, il vous aurait été répondu ceci. Oui, on peut toujours - si le Collège l'estime opportun - élargir le cadre du C.A.D. et renforcer ses moyens budgétaires. Mais la question du personnel ne serait pas réglée pour autant. Car le problème vient de la disponibilité du personnel compétent et formé à la problématique particulière de la maltraitance des enfants.

Et croyez-moi ce n'est pas simple. S'il existe de nombreuses puéricultrices disponibles sur le marché du travail, très peu à ce jour ont montré un intérêt à rejoindre le C.A.D.. La pénibilité du travail, la résistance au stress lorsqu'on est plongé dans un milieu familial problématique voire violent en sont la principale raison.

Afin de renforcer l'action du CAD, une solution avait été envisagée par une formation spécifique à la maltraitance organisée justement à Verviers à destination des différents services d'aides familiales et ce, pour répondre aux besoins exprimés dans l'arrondissement et favoriser la collaboration avec les services existants.

16 aides familiales ont participé à trois jours de formation donnés par Mesdames Thiriard et Morsioussef; psychologues de la Citadelle. Ce module pris en charge par la Maison du Social et le

S.A.J. de Verviers avec un cofinancement Province et Communauté française se voulait transposable aux autres arrondissements. Mais l'absence de demande des autres S.A.J., pourtant dûment informés, a mis la dynamique au point mort et a laissé le C.A.D. seul face aux cas nécessitant une intervention dans les familles.

Nous restons donc attentifs à cette problématique, mais la solution ne viendra pas d'un renforcement de l'équipe qui risque d'être exponentiel mais par la prise en charge des cas les plus « légers » par les services d'aide familiale, réservant les cas les plus aigus au C.A.D. qui pourra les prendre en charge avec son personnel existant. C'est en tous cas en ce sens que la Maison du Social va travailler.

En ce qui concerne la deuxième partie de la question relative aux subventions des Tele-services, permettez moi de vous rappeler l'historique de ces subventions.

Les organismes de Tele-services ont reçu pendant de nombreuses années et jusqu'en 2008, un subside octroyé par le Collège provincial sur base d'un article spécifique crédité de 1360,00 €.

Le crédit budgétaire était réparti comme suit :Flémalle, 250 € ; Seraing 370 € ; Liège 740 €

Pour Liège, le montant s'explique par le grand nombre d'usagers bénéficiaires des services de cette ASBL.

En 2005 est venu s'ajouter la demande du Tele-Service Verviers.

La ventilation s'est faite comme suit :Flémalle 250€;Seraing 370€; Liège 370 €; Verviers 370 €

Donc vous constaterez que le subside du Tele-service Liège a été diminué de moitié pour permettre de subventionner à part égale le Tele-service de Verviers.

Dans un souci d'équité par rapport à l'ensemble des associations qui par leurs actions promériteraient un soutien financier, le Conseil provincial a décidé de supprimer, et ce dès l'année 2009, l'effet automatique d'attribution de ces subsides.

D'une part, nous réalisions que le montant qui était attribué pouvait paraître, compte tenu de l'inflation que nous connaissons, parfois désuet. D'autre part, nous avons également constaté que le

soutien alloué par la Province de Liège n'était pas, ou alors de manière plus que discrète parfois, mentionné dans les publications.

Un courrier a été envoyé en 2009 aux organismes de Teleservices pour les informer de la suppression de cet octroi automatique et que dorénavant, une demande pouvait toujours être introduite chaque année, mais que cela ne voudrait pas dire récurrence de subsides

Cette démarche permet aussi de récolter les documents indispensables que nous ne recevions plus nécessairement vu le versement automatique du subside à savoir : une copie des statuts de l'ASBL tels qu'ils ont été publiés au Moniteur Belge, les bilans et comptes de l'année précédente et le budget de l'année de la demande, un rapport d'activités relatif à l'exercice antérieur ainsi que l'objet précis et budgétisé de la demande de subside.

En ce qui concerne le Tele-Service de Seraing la demande rencontrée par le subside de 1000 € a bien répondu au dernier critère.

Pour le projet « brin de causette », projet spécifique du Télé-Service Verviers, il s'agit d'un des 10 projets de ce Teleservice.

Le formulaire de demande 2009 portait sur une somme de 7.000€, vous l'avez dit, un courrier de l'association nous informait que les dépenses 2008 pour le projet portaient sur des frais de fonctionnement, l'achat de boissons, de nourriture, de tickets d'entrées pour des croisières sur la Meuse et d'autres activités.

Le Tele-service Verviers n'a pas répondu au critère de la budgétisation du subside. Le projet a été mal identifié dans les 10 projets de l'ASBL. De plus, il faisait allusion à 2 équivalents temps/plein travaillant pour ce projet, or vous savez comme moi que la Province de Liège via ces subsides ne peut en aucun cas les affecter à la prise en charge de personnel. Une somme forfaitaire lui a donc été allouée.

Je pense que le changement d'attribution du subside a orienté la demande du Tele-service de Verviers sur un projet libellé « Brin de causette » parmi 10 autres de leurs projets.

Il y a lieu, selon moi, de rencontrer les responsables des

associations et je m'y emploie tous les jours et, en l'occurrence du Tele-Service de Verviers, pour leur expliquer les spécificités de nos budgets et donc des aides que l'on peut leur proposer par rapport aux projets qu'ils nous soumettent.

Je conclurai en disant qu'en 2009, toutes les demandes ont été rencontrées pour autant qu'elles respectaient le règlement ainsi que le champ des compétences provinciales en matière sociales.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Députée, vous pouvez passer au dossier concernant le logement.

Mme FIRQUET, Députée provinciale (à la tribune).- M. KEUL. Votre question témoigne du souci constant du Collège et du Conseil provincial à l'égard des prêts hypothécaires.

Je voudrais repréciser certains chiffres que vous avez repris dans votre question et compléter les informations contenues dans le rapport d'activités.

Depuis la rédaction du rapport d'activités, le montant des crédits liquidés, pour l'exercice 2009, se chiffre à 637.237€ avec la répartition suivante pour les prêts hypothécaires, 438.032€ - et pour les prêts complémentaires, 199.205€.

Ce nouveau montant s'explique par le fait que des décisions prises par le Collège provincial en 2009 font l'objet d'un paiement en 2010 à charge du budget 2009 étant donné d'une part, que certains actes hypothécaires sont seulement signés en 2010 et d'autre part, que dans le cadre des prêts complémentaires à la transformation, le montant octroyé est liquidé en deux tranches et par conséquent peut porter sur deux années civiles.

Rappelons que pour obtenir la seconde tranche du prêt, il convient de produire des factures payées et acquittées pour un montant égal à la première tranche du prêt liquidée. Par conséquent, une somme de 17.241,42 € reste engagée sur 2009 et sera encore liquidée en 2010.

Je tiens aussi à préciser qu'en 2009, deux vendeurs se sont rétractés dans le cadre d'un prêt hypothécaire. Ces opérations portaient sur un montant de  $130.000,00 \in$ .

Lorsqu'on parle de valeur vénale ne pouvant dépasser 50.000€

avant et 70.00€ après travaux, le rapport d'activités fait mention aux conditions devenues obsolètes depuis la résolution du Conseil Provincial du 18 décembre 2008 portant modifications du règlement des prêts hypothécaires.

Pour rappel, depuis cette date, le montant maximum du prêt hypothécaire incluant frais de notaire et d'éventuels travaux de transformations pouvant intégrer l'utilisation rationnelle de l'énergie est fixé à maximum 120 % de la valeur d'achat, augmenté de l'estimation des dits frais, sans pouvoir dépasser 80.000€ ou 100.000€, selon que le demandeur dispose d'un ou plusieurs revenus plafonné(s) respectivement à 20.000€ ou 25.000€. J'ajoute que ces montants sont majorés du montant de l'assurance vie et de 500€ par personne fiscalement à charge, le cas échéant.

Pour ce qui est du nombre de prêts hypothécaires accordés, il est de 8 et tous concerne un achat d'immeuble dans l'arrondissement de Liège (voir page 8 du rapport d'activités - rubrique par arrondissement). La seule explication donnée au chiffre 4 que vous mentionnez est qu'il s'agit du nombre de prêt octroyé dans le cadre d'un prêt complémentaire à l'achat.

Je reviens quelques instants sur la résolution du Conseil du 18 décembre 2008. Le souci du Conseil dans sa résolution était identique à celui qui sous-tend votre question, à savoir : adapter le règlement de manière à le mettre en phase avec la réalité immobilière et sociale en Province de Liège.

L'objectif général des prêts sociaux au logement restait et reste toujours d'ailleurs: d'aider socialement les plus démunis à acquérir un logement décent ou à le rendre tel, pour le prix mensuel moyen d'une location.

Avant 2008, diverses modifications avaient déjà été adoptées par le Conseil provincial, pour diverses raisons inhérentes soit au marché immobilier, soit à certaines adaptations légales ou encore selon les besoins des demandeurs constatés par l'administration.

En 2008, plusieurs nouvelles modifications ont donc été apportées au règlement, dont une révision de la valeur vénale des biens pour lesquels un prêt est accordé, mais dans le même article 9 du règlement existe un ajout plus important encore, me semble-t-il, en rapport avec votre question. En voici le libellé : « Le Collège provincial peut adapter annuellement le montant de la valeur vénale suivant l'évolution du coût moyen d'une habitation modeste ou un appartement d'une superficie inférieure à 65 m² situé dans une commune de référence la moins chère de la Province».

Cet ajout témoigne du souci constant du Collège de coller à la réalité socio-économique. C'est la raison pour laquelle après un peu plus d'un an depuis la dernière modification, il sera procédé à une nouvelle évaluation du prix de l'immobilier selon les critères établis dans le règlement et adopté par le Conseil.

Si cette analyse devait révéler un écart significatif, le débat serait réouvert en  $5^{\text{ème}}$  commission sur une nouvelle adaptation du règlement provincial. Ceci en gardant à l'esprit la portée sociale des prêts provinciaux qui ne doivent pallier à une éventuelle carence des institutions publiques ou bancaires pour les demandeurs disposant de revenus supérieurs à ceux prévus dans le règlement.

Je vous remercie.

Le Conseil prend connaissance du rapport afférent à « La Famille, l'Enfance et les Affaires sociales » et également, prend connaissance du rapport afférent au « Logement ».

Document 09-10/RA/16 : Rapport d'activités 2009 relatif à la Cellule de Gestion des Ressources Humaines, en abrégé « GRH ».

(Voir rapport).

Mme LA PRESDENTE. - Point 31 de l'ordre du jour. J'invite M. le Député provincial, Christophe LACROIX, à la tribune pour donner sa réponse en ce qui concerne « La Cellule de Gestion des Ressources Humaines ».

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune). - Merci Mme La Présidente. Je me rassasiais de ces délicieux sandwiches et manière à être de bonne humeur pour répondre à la question de M. STRREL.

Chers Collègues, Monsieur le Conseiller,

Dans le cadre du rapport d'activités des affaires sociales et non pas du personnel, vous nous interrogez à nouveau sur l'emploi des personnes handicapées au sein de la Province de Liège.

Question que vous aviez déjà formulée lors de la session de février sous la forme d'une question d'actualité. De manière un peu taquine, je vous dirais que transformer une question d'actualité en une question sur un rapport d'activités de l'année précédente, je trouve qu'il n'y a pas de véritable logique, si ce n'est qu'elle

est politique et qu'elle est de mettre un peu sur le grill une majorité, ce qui est un rôle tout à fait noble et normal d'une opposition. Cela étant dit.

Monsieur le Conseiller nous interroge quant au respect par la Province de Liège de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés au regard des normes prévues par le nouvel Arrêté du Gouvernement Wallon du 27 mai 2009 relatif à l'emploi des travailleurs handicapés dans les provinces, les communes et les associations de communes, publié au Moniteur belge du 9 juillet 2009 et entré en vigueur le 1er août.

Effectivement, en vertu de cet Arrêté, les provinces, communes et associations de communes devront employer un travailleur handicapé à mi-temps par tranche de 20 équivalents équivalent temps plein prévus au cadre du personnel.

Ne sont comptabilisés que les agents statutaires, exclusion faite du personnel enseignant, des services d'incendie, médical et soignant.

Les personnes handicapées bénéficiaires de la mesure doivent satisfaire à au moins une des conditions énumérées à l'article 4 dudit Arrêté.

## Il s'agit notamment :

- de travailleurs admis au bénéfice des dispositions de l'Agence pour les personnes handicapées ;
- de travailleurs victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle et titulaires d'une attestation officielle certifiant d'une incapacité d'au moins 30 %;
- de travailleurs déclarés définitivement inaptes à l'exercice de leurs activités habituelles mais aptes à certaines fonctions spécifiques désignées par l'Administration de l'expertise médicale, que l'on appelle en jargon le MEDEX.

A noter que la passation de contrats de travaux, de fournitures et de services avec des entreprises de travail adapté dispense l'autorité locale de l'obligation d'emploi, moyennant certaines conditions.

- Il faut ménager le suspense dans une réponse aussi...
- M. STREEL (de son banc). Vous avez bien lu l'Arrêté, c'est bien.
  - M. LACROIX (à la tribune). vous remarquez mais j'ai toujours

trouvé que vous étiez un homme de goût et que vous savez reconnaître les mérites à chacun. C'est vendredi...

En ce que concerne la situation de la Province de Liège : au 31 décembre 2009, sur un total des emplois inscrits au cadre de 2.371 emplois, donc je rappelle, hors personnel enseignant, médical et soignant), 27,50 emplois sont occupés par des travailleurs « handicapés » répondant strictement à une des conditions prévues par l'Arrêté. Il s'agit en l'occurrence d'emplois occupés par des travailleurs handicapés reconnus par l'AWIPH ; 122 emplois sont occupés par des travailleurs bénéficiant de postes de travail adaptés suite à des recommandations médicales émises par le conseiller en prévention-médecin du travail.

Cette catégorie de travailleurs, pourtant partiellement ou totalement inaptes à l'exercice normal de leurs fonctions sans poste de travail adapté, n'est pas envisagée par le nouvel Arrêté.

En conclusion, au regard des normes prévues par le nouvel Arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2009, la Province de Liège n'ayant conclu aucun contrat de travaux, de fournitures ou de services avec des entreprises de travail adapté, en tout cas pour l'instant, le quota à respecter est de 59,27 ETP pour l'année 2009.

Si l'on se réfère uniquement au nombre d'emplois provinciaux occupés par des travailleurs « handicapés » répondant strictement aux critères retenus par l'article 4 de l'Arrêté, la Province de Liège présente un quota d'occupation de travailleurs handicapés inférieur par rapport aux normes prescrites.

Par contre si, en sus de ces 27,50 emplois ETP, on prend en considération les 122 emplois ETP occupés par des travailleurs bénéficiant de postes de travail adaptés suite à des recommandations médicales du SPMT, on arrive à un total de 149,50 ETP, ce qui place la Province de Liège au-dessus du taux d'occupation de travailleurs « handicapés » à respecter en vertu du nouvel Arrêté.

A ce sujet, il convient de préciser que :

- les recommandations émises par le médecin du travail en sa qualité de conseiller du travailleur et de l'employeur en matière de prévention et de protection au travail, visent la promotion et le maintien de la santé des travailleurs tout en soutenant les possibilités d'emploi pour tout un chacun ;
- il y a une volonté manifeste de la Province de Liège de répondre favorablement aux propositions de réaffectation émanant de notre Service de Médecine du Travail ;

- suite à cette politique préventive, la Province de Liège est concernée par un nombre très limité de protocoles du MEDEX envisageant des réaffectations vu que cette Administration n'intervient, en ce qui concerne la Province de Liège, que dans le contexte des mises à la retraite prématurée pour inaptitude physique;
- la problématique de l'application de ce nouvel Arrêté a été soulevée par d'autres Provinces avec lesquelles une rencontre a eu lieu ce matin même à Liège et ce, bien entendu en collaboration avec l'A.P.W.

En ce qui concerne le rapport à transmettre à l'AWIPH avec un 1<sup>er</sup> état de situation au 30 novembre 2009, il convient de préciser que la circulaire du 18 novembre 2009 a été reçue le 24 novembre 2009 - ça me rappelle la circulaire budgétaire que nous recevons en dernière lecture alors que notre budget est quasiment approuvé - et qu'un important travail de recensement a été réalisé entretemps, réexamen au cas par cas des dossiers, actualisation des listes d'agents inaptes ou en restriction avec reclassement, en concertation avec les Directions concernées.

Le rapport du Service du personnel, validé par le Collège provincial en date du 11 mars 2010 a été transmis à l'AWIPH.

Monsieur le Conseiller, une copie dudit rapport est à votre disposition auprès des Services du Conseil. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Le Conseil prend connaissance du rapport afférent à « La Cellule de Gestion des Ressources Humaines ».

Document 09-10/RA/11 : Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « La Santé publique, l'Environnement et la Qualité de la Vie ».

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 33 de l'ordre du jour : document 09-10/RA/11. J'invite Mme le Député provincial, Katty FIRQUET, à la tribune pour donner sa réponse en ce qui concerne « La Santé publique, l'Environnement et la Qualité de la Vie ». (non inclus PSE)

Pour rappel, hier, M. le Député provincial, Vice-président Georges PIRE, a donné la réponse du Collège aux interventions relevant de sa compétence. J'invite maintenant la Députée provinciale, Katty FIRQUET à la tribune.

Mme FIRQUET, Députée provinciale (à la tribune). - Merci Mme la Présidente, Mme BURLET, qui n'est pas là.

M. DRION (de son banc). ) Nous lui ferons rapport.

Mme FIRQUET, Députée provinciale (à la tribune). - Je m'en doute.

Sa question en deux points recouvre, l'une un gros problème du monde de la Santé en général, l'autre un identique dans le monde psychiatrique.

Je laisserai le soin à mon Collègue Christophe LACROIX, de répondre à la première question relative au cadre.

Quant au 2<sup>e</sup> problème que vous soulevez, son libellé pourrait être, mais je sais que ce n'est pas le cas, interprété de manière polémique. Alors, permettez-moi de resituer exactement.

En Province de Liège, il y a 1500 lits réservés à la psychiatrie. Depuis longtemps, ils ont trouvé entre eux un fonctionnement de synergie permettant de répondre le mieux possible aux besoins de prise en charge plus ou moins urgents. Le travail se fait donc en réseau.

Entre eux, ils recherchent où pouvoir soigner un patient lorsque l'hôpital de  $1^{\rm er}$  contact ne peut en assurer la prise en charge. Ce n'est donc pas sur cette facette de la psychiatrie au contact de la sociologie que porte votre question.

Dans le cadre du placement, c'est-à-dire la loi de la protection de la personne, le médecin de la première institution recherche, avec l'accord des différents sites, la meilleure solution. Mais néanmoins, lorsque rien n'est trouvé, je rappelle que le placement est décidé par le Parquet avec lequel se tiennent de nombreuses réunions de concertation pour attirer l'attention et collaborer le plus souvent.

Autre chose est l'application de la loi de Défense sociale qui est, elle, devient sans appel et pour laquelle le monde de la psychiatrie a interpellé les pouvoirs publics quant à la nouvelle mouture. Celle-ci n'a toujours pas reçu ses arrêtés d'application. La Plateforme psychiatrique de notre territoire, où siège notre médecin-chef de Lierneux, le Docteur GERNAY, s'est saisie de la question et de nombreuses négociations sont en cours.

Il en est de même pour les travaux que mène l'Association des

Médecins chefs d'Institution d'Hôpitaux psychiatriques.

Vous le voyez, nous sommes actifs voire proactifs mais là aussi tant la coloquation, entendez protection des personnes, que la Défense sociale sont du ressort du Ministère de la Justice et de ses acteurs. Et dans ce cas, lorsqu'ils l'estiment, c'est sans appel.

Monsieur GERARD, vous m'interrogez sur le taux d'occupation du Centre Patrick Dewaere à Lierneux ?

Au sein des institutions hospitalières, lorsqu'un service atteint 80 % d'occupation, ce taux correspond à une subsidiation maximale de la part des autorités.

Dans l'idéal, chaque service du CHS L'Accueil à Lierneux devrait donc pouvoir atteindre ce taux et l'hôpital s'en porterait fort bien.

Vous vous en doutez la réalité est fort différente. La réalité, elle est avant tout médicale et parfois sociale. Certains services sont « rentables » parce qu'ils rencontrent un taux d'occupation voisinant les 100% tels les pavillons prenant en charge les maladies chroniques ou encore la Maison de Soins Psychiatriques. D'autres sont en dessous de ce seuil mais vous le savez, ils sont tous utiles et nécessaires.

Le Centre Patrick Dewaere est en-dessous de la moyenne avec de grosses fluctuations mensuelles. Le taux d'occupation était approximativement de 60% entre 2006 et 2007 et de 50 % en 2008 et 2009. Je vous le rappelle ce compte 11 lits.

Le Centre Patrick Dewaere est un projet spécifique et unique en milieu hospitalier. Il est difficile de dire qu'en matière de suicide, il répond à une demande, mais il est clair que la demande est bien réelle même si elle n'est pas toujours bien exprimée. Il s'agit de cas aigus, nécessitant un encadrement constant et la présence en permanence d'un médecin généraliste sur le site.

Autant que pour mes prédécesseurs, ce projet me tient à cœur et fait l'objet d'une perpétuelle évolution quant à l'amélioration des services rendus. Je suis attentive à l'évolution du taux d'occupation du CPD et aux moyens de diffuser l'existence de ce service auprès des personnes qu'il pourrait aider.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Députée.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues. Une petite incisive sur la question qui relevait du cadre du personnel de Lierneux.

Tout d'abord, je m'étonne parce que, à deux titres, tout d'abord c'est une question sur un rapport d'activités et on interroge le Collège sur les mesures qu'il compte prendre en matière de cadre.

Je rappelle, un rapport d'activités porte sur les exercices antérieurs et non pas sur les intentions du Collège. D'autre part, le cadre de Lierneux a déjà été débattu dans cette assemblée à plusieurs reprises et la dernière fois lorsqu'on a discuté l'an dernier de l'ensemble des modifications apportées au cadre de l'institution provinciale. Il n'y a donc aucune question posée par qui que ce fut sur le cadre et en particulier sur Lierneux. Je m'en étais même étonné d'ailleurs lors de la discussion budgétaire où je relevais que pour un cadre qui concerne une fonction publique qui occupe 6000 personnes il y ait un tel attentisme des partis dans l'opposition au Conseil provincial. Et donc je m'étonne que maintenant, on s'inquiète de ce que deviendrait peut-être le cadre de Lierneux, je crois que le Collège a pris ses responsabilités en temps et à heure, que le Conseil provincial a approuvé, même s'il n'y a pas eu beaucoup de débat et peu de questions le cadre dans sa globalité, qu'on l'a encore revu d'ailleurs partiellement il y a peu de temps pour des fonctions spécifiques et parce que nous avions négocié des avancées importantes en matière de modernisation de la fonction publique provinciale avec la Région wallonne mais le Collège a donc pris ses responsabilités.

Sachez que pour ce qui concerne Lierneux, nous sommes confrontés à une double difficulté quant au personnel à recruter en matière de personnel infirmier, puisque nous avons d'une part une difficulté de recruter des infirmiers ou infirmières, comme bon nombre d'institutions hospitalières publiques et que d'autre part, la localisation spécifique des lieux de Lierneux ne permet pas systématiquement de pourvoir à tous les remplacements ou à tous les recrutements qui sont sollicités par la direction.

Croyez bien et je le répète ici de manière solennelle, dès que j'ai en ma possession, et je vous invite à m'en envoyer si vous en disposez, des cv d'infirmiers ou infirmières spécialisés en psychiatrie qui sont volontaires pour travailler à Lierneux, le Collège les engage dans les 24 heures.

Je voudrais d'ailleurs rappeler que nous avons beaucoup de personnel infirmier qui vient de la Province du Luxembourg, qui a même plus de faciliter à venir travailler à Lierneux que le personnel infirmier de la Province de Liège, c'est donc vous dire que nous n'avons vraiment mais alors là vraiment aucune crainte ou aucune remise en question par rapport aux origines quelles qu'elles soient du personnel candidat à un poste à Lierneux mais croyez bien que la structure de l'hôpital est difficile à gérer, que la direction fait de son mieux. Il y a pour l'instant un rapport spécifique en matière de GRH qui est dressé sur l'hôpital de Lierneux, que le Collège sur la base d'une proposition qui est venue d'ailleurs de l'institution de Lierneux a même recours pour la première fois de son histoire, et en accord avec les syndicats, à du personnel intérimaire recruté par des sociétés d'intérim en fonction d'un pourcentage qui a été prédéfini pour pallier les difficultés auxquelles le service de Lierneux peut se retrouver confronter.

Voilà ce que j'avais à dire Mesdames, Messieurs, Chers Collèques.

Mais nous pouvons en reparler le cas échéant en Commission, que ce soit en Commission Santé, hôpital, Affaires sociales ou bien en Commission Finances et personnel ou bien en commissions conjointes car je crois qu'effectivement, si la question n'était pas opportune, le problème reste pendant et doit être solutionné mais croyez bien que nous y travaillons de la meilleure manière qu'il soit avec les possibilités que nous avons au quotidien.

Mme LA PRESIDENTE.- Le Conseil prend connaissance du rapport afférent à « La Santé publique, l'Environnement et la Qualité de la Vie ». (non inclus PSE).

## VI.- Communication de la Présidente.

**Mme LA PRESIDENTE -** Madame la Greffière, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux, Chers collègues.

Ainsi qu'il est d'usage au sein de notre assemblée, le Président clôture par une brève allocution les sessions telles que celle qui nous a réuni durant cette semaine, tantôt en séance plénière, tantôt en commission. C'est dès lors avec plaisir, et non sans émotion car il s'agit pour ma part d'une première, que je vous livre ces quelques mots.

Aujourd'hui, s'achève donc notre désormais traditionnelle session du mois de mars, dédiée à l'examen exhaustif et approfondi des rapports d'activité. En jetant un coup d'œil rétrospectif au travail accompli au cours de l'année dernière, nous pouvons mieux jauger la portée et la variété des actions menées par la Province.

La présente déclaration m'offre, avant toute chose, l'occasion de remercier, au nom du Conseil provincial dans son ensemble, toutes celles et tous ceux qui ont pris part, deux semaines durant, à nos travaux ou à leur bon déroulement.

Je tiens ainsi à remercier, et à féliciter par surcroît, tous les Conseillers provinciaux de s'être investis sans compter dans cette session de travail, longue et intense. Le taux de participation aux réunions du Conseil qui se sont tenues ces 23, 24 et 25 mars est de 93,25 %; ce qui est très satisfaisant. La présentation des 17 rapports d'activités à donner lieu à 28 interventions et 4 heures de débat.

A présent, que chacun reprenne rapidement des forces, car il n'y aura point de repos et un long chemin reste à parcourir jusqu'au terme de cette législature. J'ose penser que nous nous remettrons à l'ouvrage animés tous de la même ardeur.

Je remercie évidemment le Collège d'avoir mis à notre disposition le nécessaire pour mener nos travaux dans les meilleures conditions qui puissent être.

Je remercie les Directions générales et leurs collaborateurs tant pour leur disponibilité que les explications et les éclaircissements si précieux qu'ils nous ont apportés.

Je remercie et surtout le Service de la Greffière provinciale et, bien sûr, toutes les personnes d'avoir répondu avec la sollicitude qui les caractérise à nos nombreuses demandes.

J'adresse enfin, au nom du Conseil, de chaleureux remerciements à l'ensemble du personnel d'encadrement. Les huissiers, les dames chargées du ravitaillement, sans qui nous ne serions jamais arrivés au bout de notre tâche ; les secrétaires qui, patiemment, inlassablement, se sont appliquées à prendre note de chacune des interventions.

Chers collègues, pour terminer, je profite de cette déclaration pour réaffirmer le rôle de pouvoir de proximité au service de tous que joue la Province, comme l'a parfaitement montré cette session. Mais cela ne suffit pas, cela ne suffit plus. Nous devons préparer

l'avenir, réfléchir à la façon de faire évoluer notre institution, en sorte qu'elle soit plus indispensable encore à nos citoyens.

Comme l'a dit Jean-Paul Sartre, l'homme doit inventer son chemin. Quel passionnant défi nous allons relever!

## VII. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2010, je le déclare approuvé.

## VII.- Clôture de la réunion

La réunion publique est levée à 17 H 10